

Liste des Délibérations du Conseil Municipal Du 29 août 2024

Date de la convocation : 20 août 2024

Date de l'affichage : 22 août 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15, PRÉSENTS : 11, VOTANTS : 12

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf août, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil, sous la présidence de M. le Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean-Michel CAZERES, Maire.

Yveline LE MIGNOT, Jack PIERCHON, Géraldine SOURDOT, Frédéric LEFEBVRE, Adjointes au Maire.

Marie-Claude BOUFFORT, Franck DURY, Jonathan LECLERCQ, Francine LEFEUVRE, Zélie MODAINE,

Alain PETREMENT, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Méline CAZERES donne pouvoir à Jean-Michel CAZERES.

Hugo CHABANAS,

Nathalie DUPONT.

Alain GILARD

M. le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures.

Mme Géraldine SOURDOT est désignée secrétaire de séance.

Le précédent compte rendu ne faisant pas l'objet de remarques ou de commentaires, il est approuvé à l'unanimité.

2. Subvention « Les Amis de Vinteuil ».

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à la majorité (8 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions) l'attribution d'une subvention.

M. le Maire précise qu'un Conseil Municipal devra être organisé afin de définir la somme à verser.

1. Demandes de subventions.

Statue Jean-Jacques Rousseau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention.

Stèle de Dominique de Vic.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention.

3. Rapport Annuel du Délégué – Assainissement 2023.

Le Conseil Municipal prend acte.

4. Rapport Annuel de la SPL ADTO – SAO.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

5. Centre de Gestion de l'Oise – Convention de dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la reconduction de l'adhésion.

6. Avis sur le Plan de Mobilité Simplifié (PdMS) du Pays de Valois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité sur le Plan de Mobilité Simplifié.

7. Bail local Pompiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (3 abstentions) la location du local pompiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (4 abstentions) la location à M. Jean-Michel CAZERES au prix de 60 € par mois.

8. Autorisation d'ester en justice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (2 abstentions), acte le fait que la commune désigne le cabinet Goutal et Alibert pour défendre ses intérêts et autorise le Maire à intervenir en justice dans le cadre du présent litige.

9. Délibération sur le rapport triennal sur l'artificialisation des sols.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport triennal sur l'artificialisation des sols.

10. Approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 – Approuve les éléments modifiés suite aux observations formulées par les personnes publiques associées et le public tels que présentés sur le tableau joint en annexe à la présente délibération ;

Article 2 - Approuve la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ermenonville, un exemplaire du dossier de modification restant annexé à la présente délibération ;

Article 3 – Précise que la présente délibération sera exécutoire dans les conditions prévues par l'article L.153-24 du Code de l'Urbanisme et notamment dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet de l'Oise, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du PLU ou, dans le cas contraire, à compter de la prise en compte de ces modifications ;

Article 4 - Précise que la présente délibération et toutes les pièces composant le PLU annexé à cette dernière seront transmises au Préfet du Département de l'Oise ;

Article 5 - Précise que, conformément aux articles R153-20 et R153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et que mention de cet affichage sera insérée en caractère apparents dans un journal diffusé dans le Département ; elle fera également, ainsi que le dossier, l'objet d'une publication sur le portail national de l'urbanisme.

Article 6 - Précise que le dossier de PLU, tel qu'approuvé par le Conseil Municipal, sera tenu à la disposition

du public, en mairie, située 2 place Léon Radziwill 60950 ERMENONVILLE, aux heures et jours habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune ;

Article 7 - Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération. Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

11. Appel d'Offres Eclairage Public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à lancer un nouvel appel d'offres.

12. Décision Modificative n°2 du Budget Accueil Collectif de Mineurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la Décision Modificative n°2 du Budget Accueil Collectif de Mineurs.

13. Décision Modificative n°2 du Budget Communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la Décision Modificative n°2 du Budget Communal.

14. Délibération actant le principe de répartition des factures d'électricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la répartition de refacturation.

15. Questions Diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.